

Salaires 2010

Chères collègues,

Pour toutes les assistantes sous contrat CCT, selon l'article 11 - al. 4, l'adaptation des salaires au renchérissement est basée de l'indice genevois des prix à la consommation, du mois d'octobre.

En date du 4 novembre 2010 *le communiqué officiel de l'Etat de Genève : « Entre octobre 2008 et octobre 2009, l'indice a baissé de -0,8%. »*

Il est bien entendu hors de question d'envisager une baisse de salaire.

Nous vous recommandons de conserver la grille salariale de 2009, pour 2010.

1 ^{ère} année de pratique professionnelle :	CHF	4617.-		
2 ^{ème} année	«	«	CHF	4757.-
3 ^{ème} année	«	«	CHF	4899.-
4 ^{ème} année	«	«	CHF	5046.-
5 ^{ème} année	«	«	CHF	5190.-
6 ^{ème} année	«	«	CHF	5339.-
7 ^{ème} année	«	«	CHF	5474.-

Le 13^{ème} salaire est dû.

Ce sont les recommandations, minimales des contrats conventionnels et vous pouvez, bien sûr, demander une augmentation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si vous rencontrez une difficulté ou si vous avez une question, n'hésitez pas à appeler Nawal JOS au : 00 33 612 54 00 22 de préférence le jeudi.

Votre comité.